

# Demande d'admission à l'internat 2022-2023

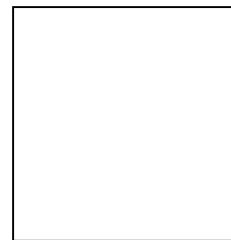
A renvoyer par retour de courrier à l'adresse ci-dessous

**LYCEE POLYVALENT JOSEPH GALLIENI**

Secrétariat du Proviseur (Internat)

79, route d'Espagne BP 44786

31047 TOULOUSE cedex 1



Je soussigné(e) .....père(1), mère(1), tuteur(1) de l'élève.....scolarisé au lycée ..... durant l'année scolaire 2022/2023, à solliciter son admission à l'Internat du lycée Gallieni. Je déclare que mon enfant ne présente aucune contre-indication d'ordre médical ou psychologique qui pourrait contrevenir aux règles de vie dans une collectivité.

A..... le .....

Signature du responsable légal de l'élève

Signature de l'élève,

**TEL. MOBILE ELEVE (obligatoire) :**

## Renseignements sur l'élève et les responsables légaux :

Nom de l'élève : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Adresse des responsables légaux (indiquez les deux adresses si les responsables sont séparés) :

Mère : .....

Tél fixe : ..... Portable : ..... Courriel : .....

Père : .....

Tél fixe : ..... Portable : ..... Courriel : .....

Autre numéro si parents injoignables et nom de la personne : .....

Périodes de stage : .....

Est-ce que l'élève restera à l'internat durant les stages ? OUI NON (1)

(1) rayer les mentions inutiles

## **L'admission définitive à l'Internat est subordonnée :**

\* à la capacité d'accueil

\* à la communication de l'adresse d'un correspondant

\* **au règlement des frais d'internat de l'année scolaire précédente**

Elle prend en compte :

1. la nature des études suivies, **la priorité est donnée aux élèves**, des sections professionnelles et technologiques à recrutement académique.
2. Les critères d'attribution se font en tenant compte de l'éloignement du domicile, de l'âge de l'élève, des critères sociaux (joindre la photocopie du dernier avis d'imposition).

***Vous adhérez au CLUB INTERNAT - MDL en remplissant le bulletin d'adhésion au versement de la somme de 10 euros par chèque à l'ordre de la MDL du Lycée Gallieni ou en espèces dans une enveloppe.***

Tél. de l'internat (de 17h30 à 22h) : 06-38-93-70-40 - Courriel internat : internat.gallieni31@gmail.com

***Merci de compléter le verso =>***

# Correspondant internat

## Acte d'engagement

Année scolaire 2022/2023

Nom élève
Prénom élève
LYCEE et CLASSE
Réservé administration

**Remarque** : ce document est **obligatoire** pour toute demande d'inscription à l'internat. Il doit être rempli par le correspondant et contresigné par les parents. Le correspondant doit résider à moins de 30 km de Toulouse.

Je soussigné :

**TEL. MOBILE ÉLÈVE (obligatoire) :**

.....

Nom	.....	Prénom	.....
Adresse	.....		
	.....		
Ville	.....	Code postal	.....
Tel maison	.....		
Tel Travail	.....		
Tel Mobile	.....		
Mél	.....		

m'engage, à prendre en charge **au départ du lycée Joseph Gallieni**, l'élève :

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Scolarisé au ..... et à l'héberger sur un simple appel du lycée Joseph Gallieni à toute heure du jour ou de la nuit.

J'assumerai alors la responsabilité pleine et entière de cet élève, responsabilité dont l'établissement sera entièrement déchargé.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature du responsable légal de l'élève précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

**Merci de compléter le verso =>**

# A l'attention des familles des élèves internes

Année scolaire 2022/2023

*L'accueil à l'internat est assuré à partir de 9 heures le lundi matin et jusqu'au vendredi 17 h 15.*

## **Attention**

***Aucun accueil ne sera assuré le dimanche ni le soir au retour des jours fériés.***

### **Trousseau d'internat**

*L'entretien du linge est à la charge des familles. Chaque interne doit **obligatoirement et au minimum** posséder, le linge et les objets de toilette désignés ci-après :*

- Protège matelas et protège traversin*
- 1 parure de lit en 90 cm (draps, housse de couette, taie d'oreiller et/ou traversin)*
- 1 couette ou 1 couverture*
- Nécessaire de toilette*
- 1 Serviette de bain*
- 1 cadenas de sûreté (avec 2 clés)*

Pour des raisons d'hygiène, le linge doit être changé 1 fois **par mois**.

### **Important (extrait du règlement de l'internat)**

*La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée en cas de vol. Il est vivement recommandé aux élèves de n'amener aucun objet de valeur.*

***L'introduction à l'internat, des produits ou objets suivants, la liste n'étant pas exhaustive, est strictement interdite :***

- produits illicites (drogue, boissons alcoolisées...)*** ;
- objets dangereux (armes, couteaux,...)*** ;
- appareils électriques ou à gaz (réchaud, cafetière, lampe de chevet...)*** ;

*Les radios ainsi que les ordinateurs et les téléphones portables, à l'unique condition que leur utilisation n'occasionne aucune gêne, sont autorisés.*

## **AUTORISATION ACTIVITES EXTERIEURES REGULIERES POUR LES ELEVES INTERNES**

Votre enfant pratique une activité sportive ou culturelle le soir, à l'extérieur de l'établissement et de l'internat. Nous pouvons lui réserver un repas froid, à raison de deux fois maximum par semaine. Il devra être de retour **avant 21h30** à l'internat.

J'autorise mon enfant ....., du lycée ..... à  
pratiquer une activité sportive :  
les..... (indiquer les jours) et  
sera de retour à l'internat à ..... (indiquer l'horaire) durant l'année  
scolaire 2022-2023.

- Il prendra un repas froid <sup>(1)</sup>, si votre enfant arrive avant la fin du service du self, il sera contraint de manger son repas froid
- Il ne prendra pas de repas froid <sup>(1)</sup>

Nom et signature des responsables légaux :

<sup>(1)</sup>Rayer la mention inutile

## **AUTORISATION ACTIVITES EXTERIEURES REGULIERES POUR LES ELEVES INTERNES**

Votre enfant pratique une activité sportive ou culturelle le soir, à l'extérieur de l'établissement et de l'internat. Nous pouvons lui réserver un repas froid, à raison de deux fois maximum par semaine. Il devra être de retour **avant 21h30** à l'internat.

J'autorise mon enfant ....., du lycée ..... à  
pratiquer une activité sportive :  
les..... (indiquer les jours) et  
sera de retour à l'internat à ..... (indiquer l'horaire) durant l'année  
scolaire 2022-2023.

- Il prendra un repas froid <sup>(1)</sup>, si votre enfant arrive avant la fin du service du self, il sera contraint de manger son repas froid
- Il ne prendra pas de repas froid <sup>(1)</sup>

Nom et signature des responsables légaux :

<sup>(1)</sup>Rayer la mention inutile

## Annexe 1 : Règlement de l'internat

*L'accueil à l'internat est un service annexe proposé aux familles pour permettre à l'élève de poursuivre aisément sa scolarité.  
Ce n'est ni une obligation de l'établissement, ni une contrainte imposée à l'élève.  
Le présent règlement de l'internat adopté par le conseil d'administration du 7 décembre 2017 ne saurait être substitué au règlement intérieur, il le complète.*

### **Article 1 – Organisation**

#### **Article 1.1 Généralité**

La ponctualité est un élément important de la vie en collectivité, chacun devra donc y veiller. La présence au restaurant, lors des différents repas, est obligatoire. L'internat est ouvert du lundi soir à partir de 18h00 jusqu'au vendredi matin 7h15. Aucun élève n'est accueilli à l'internat pendant les week-ends ou les vacances scolaires.

**Les élèves internes ayant une absence ou un retard en cours durant la journée seront acceptés à l'internat le soir uniquement un justificatif écrit de la famille ou du responsable légal (fax ou mail). Sans ce document, le responsable légal sera alerté et devra venir chercher l'élève ou l'envoyer chez le correspondant d'internat.**

#### **Article 1.2 Horaires**

7h30		Petit déjeuner et fermeture du dortoir. Aucun élève ne pourra rester ou retourner à l'internat pendant la journée.
18h00		Montée au dortoir
18h00	18h45	Appel et temps en chambre
18h10	18h45	Arrivée des élèves internes des établissements extérieurs
18h45	à 19h45	Dîner
20h00		Montée au dortoir et appel
20h00	à 20h45	Etude / temps calme en chambre
20h45	à 21h45	Temps libre
21h45	à 22h	Préparation au coucher et extinction des lumières.

#### **Article 1.3 Gestion administrative**

**Tout élève n'ayant pas rendu son dossier d'inscription à l'internat ou dont le dossier serait incomplet ne pourra être accepté à l'internat. Les coordonnées des responsables légaux doivent être valables ainsi que celles d'un référent logeant à moins de trente minutes de l'internat et susceptible de récupérer l'élève interne en cas d'impossibilité des responsables légaux.**

**Tout élève interne doit OBLIGATOIREMENT avoir un référent autre que ses responsables légaux.**

### **Article 2 - Sortie des élèves**

#### **Article 2.1 Utilisation des véhicules personnels**

Les véhicules personnels des élèves stationnent à l'extérieur de l'établissement.

#### **Article 2.2 Sortie exceptionnelle**

Les parents qui souhaitent que leur enfant s'absente **exceptionnellement** de l'internat, devront en faire la demande écrite adressée au chef d'établissement dans un délai suffisant permettant le traitement via l'adresse suivante : [internat.gallieni31@gmail.com](mailto:internat.gallieni31@gmail.com)

### **Article 3 – Hygiène**

La propreté corporelle constitue évidemment une obligation catégorique. Il appartient à l'élève de se laver et se changer quotidiennement, de ranger sa chambre, son lit ainsi que ses affaires personnelles tous les matins. Enfin, il doit prendre soin des locaux qu'il utilise en commun avec ses camarades (les salles de télévision, de sport, les sanitaires, les circulations ...)

## Article 4 - Sécurité

### Article 4.1 Des biens

#### Article 4.1.1 Des biens de la collectivité

Toute détérioration volontaire du matériel ou des installations de sécurité entraînera **la facturation à la famille des frais de remise à l'état d'origine ou de remplacement de matériel. Une punition ou une sanction suivant la gravité**, seront systématiquement appliquées.

#### Article 4.1.2 Des biens personnels

Les élèves internes doivent se munir d'un cadenas pour fermer leurs armoires. La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée en cas de vol. Il est vivement recommandé aux élèves de n'amener aucun objet de valeur.

### Article 4.2 Des personnes

Il est formellement interdit de faire pénétrer dans l'internat toute personne étrangère à celui-ci. Seuls les élèves internes ont accès au dortoir exclusivement par les accès qui leur sont autorisés pendant les horaires d'ouverture.

L'introduction à l'internat, des produits ou objets suivant, la liste n'étant pas exhaustive, est strictement interdite :

- produits illicites (drogue, boissons alcoolisées, etc) ;
- objets dangereux (armes, couteaux, etc) ;
- appareils électriques ou à gaz (réchaud, télévision, console de jeux, lampe de chevet, fer à repasser, chauffage d'appoint etc) ;
- rallonges électriques et multiprises, etc

En cas de problème de santé d'un élève interne, l'établissement d'accueil se charge de prévenir la famille et de prendre la décision qui s'impose (prise en charge par la famille, appel aux services médicaux d'urgence ...).

#### Article 4.2.1 Exception

Les radios, les ordinateurs et les téléphones portables, sont tolérés à l'unique condition que leur utilisation n'occasionne aucune gêne.

## Article 5 - Discipline et autodiscipline

Tout comportement individuel ou collectif de nature à mettre en cause la sécurité, le calme et la sérénité de la vie de l'internat, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'internat.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'élève

Signature des responsables légaux

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LYCEE POLYVALENT GALLIENI à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE POLYVALENT GALLIENI.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

**FR 46 ESD 872667**

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

### DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

### DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : LYCEE POLYVALENT GALLIENI

Adresse : 79 ROUTE D'ESPAGNE  
BP 44786

Code postal : 31047

Ville : TOULOUSE CEDEX 1

Pays : FRANCE

### DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** de votre compte courant (au format IBAN BIC)

#### Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE POLYVALENT GALLIENI. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LYCEE POLYVALENT GALLIENI.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.